

REBAB COMPANY S.A – LIMITED
 Société Anonyme au Capital de 17.645.600 DH
 Siège Social : 284, Boulevard Zerkoutni. - Casablanca
 R. C. : Casablanca n°6.887

Assemblée Générale Mixte
Avis de convocation

Les actionnaires de la société REBAB COMPANY S.A LIMITED, Société Anonyme, au capital de 17.645.600 Dirhams ayant son siège social au 284, Boulevard Zerkoutni. à Casablanca, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, au siège social à Casablanca, le mardi 11 mai 2010 à 11 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport du Conseil sur l'exercice 2009 ;
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2009 et leur rapport spécial ;
3. Approbation des comptes de l'exercice 2009 et affectation du résultat annuel ;
4. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;
5. Conventions et opérations conclues avec la société ;
6. Démission et cooptation d'Administrateur ;
7. Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1- Rapport du Conseil d'Administration;
- 2- Décision de transfert du siège social et modification corrélatrice des statuts.
- 3- Pouvoirs pour les formalités légales

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, fournir au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres par lui détenus, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi 17-95 sur les sociétés a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception 20 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve le bilan au 31 décembre 2009 et le compte de produits et charges au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

- Résultat net..... : 2.418.302,70 dhs
- Réserve légale..... : -
- Solde..... : 2.418.302,70 dhs

Auquel s'ajoute le montant de : 2.875.377,30 dhs

prélevé sur le poste « Report à nouveau »

soit un total distribuable au titre de 2009 de : 5.293.680,00 dhs

pour la distribution d'un dividende de 30 dirhams par action... : 5.293.680,00 dhs

le Solde du report à nouveau deviendra ainsi de15.763.391,71

Le dividende sera payé à partir du 24 juin 2010.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve tous les actes et opérations accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009 tels qu'ils résultent des rapports et des comptes et donne quitus de leur gestion pour cet exercice, aux Administrateurs.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence à 60.000 DH nets d'impôts.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes approuve les conventions et opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2009.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du poste d'administrateur de Monsieur Mohamed Seif Essawidi et le remercie pour les efforts consentis durant son mandat.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de Madame Fawzia hamad Al Mubarak en qualité d'Administrateur pour la période qui viendra à l'échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Messieurs Tarafa MAROUANE et Chawki Ali TALEB et le remercie pour les efforts consentis durant leurs mandats.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Tarafa MAROUANE en qualité d'Administrateur pour la période qui viendra à l'échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Chawki Ali TALEB en qualité d'Administrateur pour la période qui viendra à l'échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, ratifie le transfert du siège social à Casablanca – 284, Boulevard Zerkoutni.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Suite à la résolution susvisée, L'Assemblée Générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts qui deviendra comme suit :

« Article 3 : SIEGE :

Le siège social est établi à Casablanca – 284, Boulevard Zerkoutni.

la suite de l'article demeure sans changement.....

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales d'accomplir les formalités légales.

BILAN ACTIF

Tableau n° 1 a		Exercice du 01/01/09 AU 31/12/09			
ACTIF		EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	393 924,35	315 139,51	78 784,84	157 569,72
	Frais préliminaires	393 924,35	315 139,51	78 784,84	157 569,72
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
A	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
C	Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
M	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
M	Installations techniques, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00
O	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
B	Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00
L	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	7 594 381,77	30 421,13	7 563 960,64	4 185 360,64
E	Prêts immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres créances financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Titres de participation	7 594 381,77	30 421,13	7 563 960,64	4 185 360,64
	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Diminution des créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	7 988 306,12	345 560,64	7 642 745,48	4 342 930,36
	STOCKS (F)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matières et fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
A	Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
C	Produits intermédiaires et produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
T	Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
	CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANTS (G)	3 868 745,40	0,00	3 868 745,40	3 570 025,05
F	Fournis débiteurs, avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
	Clients et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
C	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Etat	2 495 246,33	0,00	2 495 246,33	2 209 539,14
R	Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00
C	Autres débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
U	Compte de régularisation Actif	1 373 499,07	0,00	1 373 499,07	1 360 485,91
L	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENTS (H)	33 760 604,42	0,00	33 760 604,42	40 037 421,28
	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
	(Eléments circulants)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL II (F+G+H+I)	37 629 349,82	0,00	37 629 349,82	43 607 446,33
	TRESORERIE-ACTIF	249 449,01	0,00	249 449,01	363 883,60
R	Chèques et valeurs à encaisser	0,00	0,00	0,00	0,00
E	Banque, T.G. et C.C.P.	249 449,01	0,00	249 449,01	363 883,60
S	Caisse Régions d'avances et accreditifs	0,00	0,00	0,00	0,00
O	TOTAL III	249 449,01	0,00	249 449,01	363 883,60
	TOTAL GENERAL I+II+III	45 867 104,95	345 560,64	45 521 544,31	48 314 260,29

BILAN PASSIF

Tableau n° 1 b		Exercice du 01/01/09 AU 31/12/09	
PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital social ou personnel (1)	17 645 600,00	17 645 600,00
	moins : actions/capitaux souscrits non adossés		
	Capital appelé dont versé		
	Prime d'émission, de fusion d'apport	2 646 765,00	2 646 765,00
	Écarts de réévaluation		
F	Réserve légale	1 764 560,00	1 764 560,00
N	Autres réserves	1 822 301,71	1 822 301,71
A	Report à nouveau (2)	18 636 769,01	28 679 532,17
N	Résultats nets en instance d'affectation (2)		
C	Résultat net de l'exercice (2)	2 418 302,70	4 747 083,16
E	Total des capitaux propres (A)	44 736 298,42	47 611 875,72
M	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	0,00	0,00
E	Subvention d'investissement	0,00	0,00
N	Provisions réglementées	0,00	0,00
P		0,00	0,00
E		0,00	0,00
R		0,00	0,00
M		0,00	0,00
A	DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00	0,00
N	Emprunts obligataires	0,00	0,00
E	Autres dettes de financement	0,00	0,00
N		0,00	0,00
T		0,00	0,00
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0,00	0,00
	Provisions pour risques	0,00	0,00
	Provisions pour charges	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)	0,00	0,00
	Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00
	Diminution des dettes de financement	0,00	0,00
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	44 736 298,42	47 611 875,72
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	785 245,89	702 584,57
A	Fournisseurs et comptes rattachés	0,00	0,00
S	Clients créiteurs, avances et acomptes	0,00	0,00
S	Personnel	0,00	0,00
I	Organismes sociaux	0,00	0,00
F	Etat	126 195,69	127 012,68
C	Comptes d'associés	556 803,00	484 767,00
C	Autres créanciers	100 247,20	90 804,89
I	Comptes de régularisation-passif	0,00	0,00
R	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	0,00	0,00
C	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	0,00	0,00
U	TOTAL II (F+G+H)	785 245,89	702 584,57
	TRESORERIE-PASSIF	0,00	0,00
R	Crédits d'escompte	0,00	0,00
E	Crédits de trésorerie	0,00	0,00
S	Banques (soldes créditeurs)	0,00	0,00
O	TOTAL III	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL I+II+III	45 521 544,31	48 314 260,29

(1) capital personnel débiteur (-)

(2) Bénéficiaire(+), déficitaire (-)

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS

Tableau n° 11 Exercice du 01/01/09 AU 31/12/09

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
ZELLIDJA SA	Tertiaire	57 284 900	4,57%	1 185 360,64	1 185 360,64	31/12/09	365 074 056	27 017 834	523 780,00
Sté desFonderies de Plomb de ZELLIDJA	Secondaire	60 300 000	5,63%	3 409 021,13	3 378 600,00	31/12/09	-7 041 463	-27 710 007	
Sté DELMA D'INVESTISSEMENT TOURIST	Tertiaire	245 408 900	1,22%	3 000 000,00	3 000 000,00	31/12/09	327 516 162	32 511 197	720 000,00
TOTAL				7 594 381,77	7 563 960,64				1 243 780,00

TABLEAU DES SURETES RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

Au 31/12/2009

TIERS CRÉDITEURS OU TIERS DÉBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) et (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Néant					

- (1) Gage : 1 - Hypothèque ; 2 - Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 - (à préciser)
- (2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (Sûretés données) (Entreprises liées, associés, membres du personnel)
- (3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autre que le débiteur (Sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Au 31/12/2009

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants exercice	Montants exercice précédent
<ul style="list-style-type: none"> Avals et cautions Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires Autres engagements donnés 	Néant	
Total (1)		
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		

ENGAGEMENTS REÇUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
<ul style="list-style-type: none"> Avals et cautions Autres engagements donnés 	Néant	
Total		

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01/01/09 AU 31/12/09

Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
	d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
8 431 497,00						8 401 075,87	30 421,13
8 431 497,00						8 401 075,87	30 421,13
N E A N T							
8 431 497,00						8 401 075,87	30 421,13

ÉTAT DES DÉROGATIONS

Au 31/12/2009

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RÉSULTAT
I. Dérogation aux principes comptables fondamentaux		Néant
II. Dérogation aux méthodes d'évaluation		Néant
III. Dérogation aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		Néant

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Au 31/12/2009

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RÉSULTAT
I. Changement affectant les méthodes d'évaluation		Néant
II. Changement affectant les règles de présentation		Néant



11, Avenue Bir Kacem
Souissi
10 170 Rabat



4, Allée des Roseaux
20 000 Casablanca

Messieurs les actionnaires de la Société REBAR COMPANY LIMITED SA 284, Avenue Zerkouat Casablanca

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009

Messieurs les actionnaires,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joint, de la société REBAR COMPANY LIMITED SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 44.736.298 MAD, dont un bénéfice net de 2.418.303 MAD.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planification et de réalisation de l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité soumise à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

La société REBAR COMPANY LIMITED SA détient une participation dans le capital de la société des Fonderies de Plomb de Zellidja (RFPZ) dont la situation nette est supérieure à son montant nominal de 3 409 021,13 MAD. Le montant de la participation de la société REBAR COMPANY LIMITED SA dans le capital de la société RFPZ est de 3 409 021,13 MAD. La société REBAR COMPANY LIMITED SA n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision pour couvrir la dépréciation de sa participation dans le capital de la société RFPZ.

Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier ni la valeur nette comptable réelle ni la valeur d'utilité des titres de participation de RFPZ au 31 décembre 2009.

A notre avis, sans réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse et les autres renseignements fournis sont sincères et exacts et qu'ils ne comportent pas d'anomalie significative, sous réserve de la sincérité des déclarations de l'exercice de la société REBAR COMPANY LIMITED SA au 31 décembre 2009, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

En 20 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes
KPMG Cabinet Youssef BERTI
Youssef BERTI
Associé